

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/07/2024 - 9475 - 2005 B 00530 - 482 098 324 - 1001 PIZZA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
CARL 1001 PIZZA 42 rue Dionet 77240 VERT-SAINT-DENIS France			42 rue Dionet 77240 VERT-SAINT-DENIS		
SIRET 48209832400015					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement : <i>125 11/11/2024</i>		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées Restauration pizza emporter-livrer		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal				Deficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉEECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

*Tél :**Tél :*

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

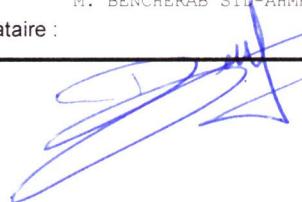
Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 23022024 Lieu : VERT SAINT DENIS

Qualité : M. BENCHERAB SID-AHMED - GERANT

Nom du signataire :



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a				payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (<i>si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle</i>)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	2	3	4	5	6	7	8
M BENCHERAB MOUNIR 1 BIS RUE DE MONTAIGU - 77240 VERT SAINT DENIS	50	2023	20 815				
M BENCHERAD SID-AHMED 1 BIS RUE DE MONTAIGU - 77240 VERT SAINT DENIS	50						
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					139 935	
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVL T imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVL T réalisée au cours de l'exercice							
MVL T restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							



DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE

01012023

ET CLOS LE

31122023

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société à responsabilité limitée SARL 1001 PI
42 rue Dionet

77240 VERT-SAINT-DENIS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxable de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A

, le 23022024

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Si le nombre de cadres est insuffisant pour joindre un état de même modèle et repérer les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus

Désignation de l'entreprise SARL 1001 PIZZA							Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 42 rue Dionet 77240 VERT-SAINT-DENIS									
SIREN	4	8	2	0	9	8	3	2	4
Durée de l'exercice en nombre de mois*	1	2	Durée de l'exercice précédent* 1 2						
							Exercice N clos le 13 1 1 2 12 0 1 2 13		
ACTIF		Brut 1			Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	166 713	030	110 755	55 957		
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
		Total I (5)	044	166 713	048	110 755	55 957		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances	Clients et comptes rattachés *	068	820	070		820		
		(2) Autres* (3)	072	123 618	074		123 618		
	Valeurs mobilières de placement		080	15 236	082		15 236		
	Disponibilités		084	2 479	086		2 479		
	Charges constatées d'avance*		092	5 233	094		5 233		
		Total II	096	147 386	098		147 386		
		Total général (I + II)	110	314 098	112	110 755	203 343		
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 000		
	Écarts de réévaluation				124				
	Réserve légale				126		2 546		
	Réserves réglementées*				130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132		4 000		
	Report à nouveau				134		151 434		
	Résultat de l'exercice				136		(1 929)		
	Subventions d'investissement				137				
	Provisions réglementées				140				
	Total I	142					157 051		
Provisions pour risques et charges							Total II	154	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		8 748		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	6 845)	172		37 544		
	Produits constatés d'avance				174				
	Total III	176					46 292		
	Total général (I + II + III)	180					203 343		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 1001 PIZZA

Néant ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3] [1] [2] [0] [2] [3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		Services*		217	218 505 500
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230 1 089
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	506 589
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238 12 693
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)				242 302 702
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243)	244	1 181
	Rémunérations du personnel*				250 168 062
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 11 285
	Dotations aux amortissements*				254 13 301
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262	
		260			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	509 223
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 633)
	Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)	294	11
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 000
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	347 348		300 285
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	(1 929)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314 1 929

Réintégitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d'un credit-bail immobilier et de levee d'option	(Part des loyers dispensee de réintegration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU-TE (44 octies A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989		
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindecies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344		
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655		350
	Creanc report en arrière du deficit 346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647	648	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E) 641	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 649	990	

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Benefices col.1 Deficit col. 2	352	354 1 929
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Benefices col.1 Deficit col. 2	370	372 1 929

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL 1001 PIZZA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL 1001 PIZZA

Désignation de l'entreprise : SARL 1001 PIZZA

Néant

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	61 083	442	444	446	61 083	
	Installations générales agencements divers	450	38 425	452	454	456	38 425	
	Matériel de transport	460	67 204	462	464	466	67 204	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	166 713	492	494	496	166 713	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial			495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles			500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	51 098	532	3 855	534	536	54 954
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	26 898	542	2 548	544	546	29 446
	Matériel de transport	550	19 458	552	6 897	554	556	26 355
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL			570	97 455	572	13 301	574	576 110 755
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisa-tions	Valeur d'actif * ①		Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values		
						Court terme* ⑤	Long terme	
1						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)				Régularisations	590	583	594	595
TOTAL						596	585	597
								599

Désignation de l'entreprise : SARL 1001 PIZZA

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immob. incorporelles	700	705	2
Terrains	710	715	3
Constructions	720	725	4
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	5
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	6
Materiel de transport	750	755	7
Autres immobilisations corporelles	760	765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780
	TOTAL	770	775

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice	860	1 929	
Total des déficits restant à reporter	870	1 929	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	51 233
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	28 116
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL 1001 PIZZA	Néant <input type="checkbox"/> *					
01012023	31122023	et clos le :	Durée en nombre de mois	1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :	376	16				
	657	1				
	651	0				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	505 500				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119					
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105					
	TOTAL 1	106	505 500			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1 089				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143					
Subventions d'exploitation reçues	113	1 000				
Variation positive des stocks	111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153					
	TOTAL 2	144	2 089			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats	121	253 938				
Variation négative des stocks	145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	25 212				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	36 244				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150					
	TOTAL 3	152	315 394			
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	192 195			
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	192 195				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	505 500				
Effectifs au sens de la CVAE *	023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026					
Période de référence	024	du	01012023	160	au	31122023
Date de cessation	186					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 4 8 2 0 9 8 3 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 1001 PIZZA

ADRESSE (voie) 42 rue Dionet

CODE POSTAL 77240

VILLE VERT-SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique BENCHERAB Prénom(s) MOUNIR

Nom marital _____ % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 29081955 N° Département 99 Commune ORAN Pays _____

Adresse : N° 1 Voie BIS RUE DE MONTAIGU - LE PETIT JARD
Code Postal 77240 Commune VERT SAINT DENIS Pays _____Titre (2) Nom patronymique BENCHERAB Prénom(s) SID AHMED

Nom marital _____ % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 28021985 N° Département 77 Commune MELUN Pays _____

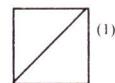
Adresse : N° 1 Voie BIS RUE DE MONTAIGU - LE PETIT JARD
Code Postal 77240 Commune VERT SAINT DENIS Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 4 8 2 0 9 8 3 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 1001 PIZZA

ADRESSE (voie) 42 rue Dionet

CODE POSTAL 77240 VILLE VERT-SAINT-DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code Postal Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL 1001 PIZZA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL de 1.000 €
Siège social : 42, rue Dionet – 77240 VERT SAINT DENIS

RCS Melun : 482 098 324

Exercice clos
Le 31 décembre 2023

**PROCES -VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 AVRIL 2024**

**L'an deux mille vingt quatre
Et le 13 avril à 14 heures.**

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « 1001 PIZZA », au capital de 1.000,00 Euros divisé en 100 parts de 10,00 € chacune, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BENCHERAB Sid-ahmed, en sa qualité de gérant.

La feuille de présence dûment signée par les associés permet de constater que les associés présents ou représentés détiennent plus des ¾ du capital social.

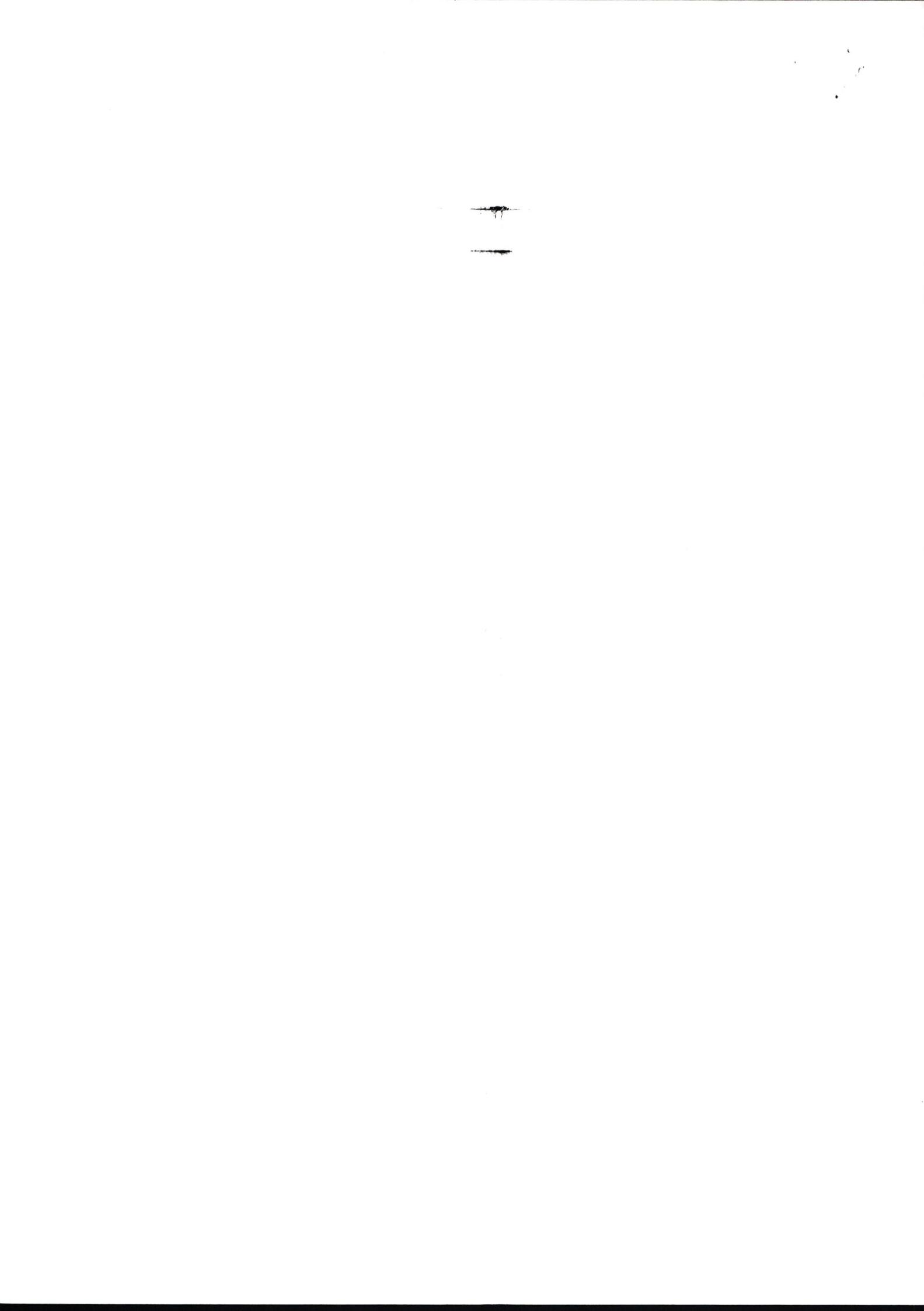
En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Reprise des conventions
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice Clos le 31 décembre 2023
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbations desdits comptes et conventions : quitus à la gérance
- Affectation des résultats
- Pouvoirs

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- L'inventaire et les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée



Il précise que tous les documents prescrits à l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leurs dispositions au siège social dans les délais prévus par cet article.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvent les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 1.929,00 Euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes résumés dans le rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuvent les termes sans exception ni réserves et donnent quitus à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'effectuer comme suit le résultat de l'exercice qui se traduit par un déficit de 1.929 Euros,

- Résultat de l'exercice	- 1.929
- Report à nouveau	151.434

	149.505
• REPARTITION	149.505
- (- 5%) réserve légales	0
- Réserve d'augmentation du capital (Mesure de faveur LF 97 PME)	0
- (-) réserves statutaires	0
- (+) Report à nouveau (créditeur)	149.505

	0

•	BENEFICE DISTRIBUABLE	0
-	(-) Réserves facultatives	0
-	(-) Dividendes	0
-	(-) Report à nouveau	0

		0

Les associés prennent acte de l'affectation de la somme de 149.505,00 € en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

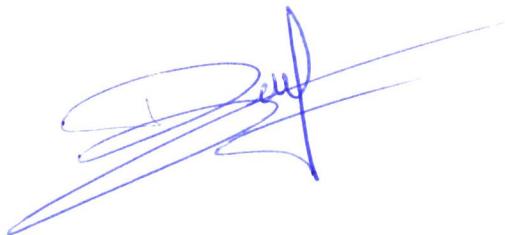
Les associés confèrent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment le dépôt.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance ?

LE PRESIDENT



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 AVRIL 2024**

NOM ET PRENOM DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURE
Monsieur BENCHERAB Sid-Ahmed	50	
Monsieur BENCHERAB Mounir	50	
TOTAL	100	

SARL 1001 PIZZA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL de 1.000 €
Siège social : 42, rue Dionet – 77240 VERT SAINT DENIS

RCS Melun : 482 098 324

Exercice clos

Le 31 décembre 2023

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et les pièces prévues par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 qui ont en outre été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

I – COMMENTAIRES SUR L'EXPLOITATION

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a réalisé un chiffre d'affaires de 506.589 Euros pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, soit sur 12 mois d'activité.

Pour réaliser ce chiffre d'affaires, votre société a engagé des dépenses dont les plus significatives sont les suivantes :

Rémunération du personnel : ce poste de charge s'est élevé à 179.347 Euros pour l'exercice Et représente 35,41 % du chiffre d'affaires.

Autres achats et charges externes : ce poste de charge s'est élevé à 315.395 Euros pour l'exercice et représente 62,26% du chiffre d'affaires.

Nous vous présentons, ci-après, la distribution de la valeur ajoutée produite par votre société au courant de l'exercice.

Chiffre d'affaires	506.589
--------------------	---------

- Coût d'achat des marchandises vendues	0
- Achats de matières et autres approvisionnements	< 12.693>
- Autres charges externes	<302.702>

VALEUR AJOUTEE	191.194
-----------------------	---------

II – REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE

- Personnel	93,81 %
- Autofinancement (amortissement)	6,96 %
- Banque (charges financières)	0,01 %
- Etat (impôt et taxes)	0,63 %
- Etat (impôt sur les sociétés)	0,00 %

Cette analyse nous permet de conclure que la richesse produite par la société au courant de l'exercice a profité respectivement à :

- Personnel	93,81 %
- Autofinancement (amortissement)	6,96 %

III – RESULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre société a réalisé un déficit de 1.929 euros. Nous vous demandons de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	- 1.929
Report à nouveau	151.434

Solde à repartir	149.505
------------------	---------

REPARTITION	149.505
--------------------	---------

- (-5%) Réserves légales	0
- Réserve d'augmentation du capital	0
- Réserves statutaires	0
- Report à nouveau créditeur	149.505

BENEFICE DISTRIBUABLE	0
------------------------------	---

- Réserves facultatives	0
- Dividendes	0
- Report à nouveau	0

0

Nous vous demandons donc d'affecter la somme de 149.505 € en report à nouveau.

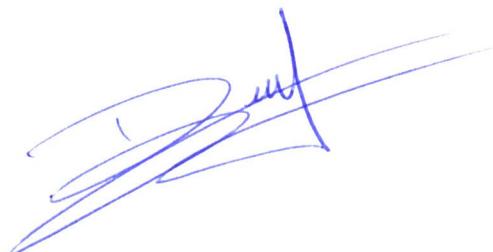
Nous vous signalons, en outre, que le gérant a perçu une rémunération brute de 20.815 € au cours de l'exercice.

IV – PROJET DES RESOLUTIONS

Nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Approbation desdits comptes et conventions
- Quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Pouvoir

LE GERANT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. BERNARD".